

Les Nouvelles du REHNam

N° 56 – février 2023

L'invité du mois : Philippe Defeyt

Les pièges à l'emploi : le nœud du problème n'est pas la fiscalité

Combien de fois n'entend-on pas des interventions plus ou moins nuancées pour évoquer ce que les économistes appellent les « pièges à l'emploi » (ou encore pièges à la pauvreté) ? Cela va depuis le commentaire de comptoir « Chômer rapporte plus que d'aller travailler » jusqu'à la proposition plus sophistiquée qu'il faut « augmenter la quotité exonérée à l'IPP pour accroître le différentiel entre le salaire net et l'allocation de chômage ».

Une analyse de l'Institut pour un Développement Durable* vise à faire le point sur cette réalité que le gain financier net d'accepter un travail ou de travailler plus d'heures est parfois faible, voire négatif. On fera d'emblée remarquer que l'évolution nette du niveau de vie en cas de retour à l'emploi peut être mesurée au niveau individuel du chômeur qui retrouve un job comme au niveau de son ménage.

On parle d'évolution nette parce qu'il faut évidemment intégrer dans le calcul diverses dépenses liées à l'exercice d'un travail (essentiellement les frais professionnels non remboursés et d'accueil pour les enfants) mais aussi, on l'oublie trop souvent, la perte, le cas échéant, d'aides ou de prestations sociales, dans le chef de celui qui (re)trouve un emploi comme dans celui d'un autre membre du ménage.

Voici les principales conclusions des simulations et réalités explorées dans cette analyse de l'IDD.

Mensualiser le revenu annuel net "augmente" de manière visible les écarts entre l'allocation de chômage et le revenu disponible issu d'un retour à l'emploi dans la mesure où les comparaisons se font en général avec le salaire mensuel net, sans tenir compte de l'apport du 13^{ième} mois et du double pécule de vacances. En tout état de cause, il faut faire évoluer le système traditionnel de rémunération de telle manière à mensualiser le revenu annuel pour mieux faire apparaître l'écart réel des revenus du travail par rapport aux allocations sociales ; cette seule réforme permettrait d'assainir le débat et d'éviter une vision réductrice du salaire net apporté par un emploi.

Comparaison des revenus mensuels d'une personne isolée – octobre 2022

Revenus	Brut	Net
Salaire mensuel	3.075 €	2.045 €
Salaire annuel*	42.804 €	27.387 €
Divisé par 12	3.567 €	2.282 €
Allocation de chômage	1.845 €	1.845 €
Écart par rapport au salaire mensuel	-	200 €
Écart par rapport au salaire annuel / 12	-	437 €

* en supposant un double pécule de vacances et un 13^{ième} mois

Si le retour à l'emploi se fait aux conditions salariales de l'emploi précédant le chômage, le gain de revenu disponible est conséquent – il se chiffre en plusieurs centaines d'euros par mois – en particulier quand on compare l'allocation de chômage avec le net annuel mensualisé. A première vue il n'y a donc pas, dans ce cas, de piège à l'emploi.

Mais si l'on tient compte des frais de déplacement et, le cas échéant, des frais pour l'accueil des enfants et/ou de la perte d'avantages sociaux, le gain en niveau de vie peut, dans certaines circonstances, se réduire à pas grand chose, voir être négatif.

* L'analyse complète est disponible sur le site de cet institut que dirige Philippe Defeyt : <http://www.iddweb.eu/docs/piegesalemploi.pdf>

La vie du REHName

Jeudi 16/02/23 : [conférence de Vincent Bruch](#) sur le peintre namurois [Franz Kegeljan](#), à l'Arsenal à 13.45, précédée d'un apéritif à 12.00 et d'un repas à 12.30. L'accès à la conférence est gratuit et, pour les personnes qui s'inscrivent au repas, la participation aux frais est de 30 euros (à verser au compte BE10 2500 0740 2704 de l'Unamur avec la mention : NOM et PRENOM, CPO 4945850 REHName, repas du 16 février 2023). Pour faciliter l'organisation, merci à ces personnes de signaler aussi leur participation à Pierre Devos (pierre.devos@unamur.be) pour le 8 février 2023.

Jeudi 23/11/23 : colloque « [Faire l'Europe](#) ». Bloquez cette date et réservez dès maintenant.

Brèves de l'Université

Taux de réussite faible en 1^o année

Le taux de réussite des étudiant(e)s de 1^o année dans nos universités n'a jamais été aussi faible : 41%, contre 45% un an plus tôt et 57% en 2019-2020. Et ce malgré les efforts dans la préparation au passage du secondaire à l'enseignement supérieur et les procédures d'accompagnement. Notre université n'est d'ailleurs pas en reste dans ce domaine, et depuis plus de 40 ans. Une recherche de la *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur* menée en France en 2019 rapporte que les étudiants ignorent bien souvent les techniques d'étude pourtant jugées les plus efficaces par les recherches. Par exemple, 83% des étudiants déclarent relire pour apprendre (technique jugée peu efficace) et seulement 47 % prennent la peine de se tester. Mais, pour expliquer ce phénomène, il s'agit sans doute de prendre aussi en compte les effets de la crise sanitaire sur la scolarité au secondaire. Et le cerner au mieux requiert en outre de se souvenir que la notion de taux de réussite est désormais à interpréter en fonction des nouvelles règles d'évaluation, qui permettent de *réussir* en acquérant des nombres variables de crédits sur des périodes temporelles, elles aussi, variables.

Des changements dans l'organigramme des entités de recherches

Le 23/01/23, le CA de l'UNamur a approuvé :

- le transfert du centre de recherche Gérard de Nerval de l'institut PaTHs à l'institut NaLTT ;
- la création d'un nouveau centre de recherche, MIND IT (pour Management of information and digital transformation), au sein de l'institut de recherche NADI.

Enseignement et ChatGPT

ChatGPT constitue une avancée passionnante dans le domaine de la technologie du langage. Capable de générer du texte à la demande en utilisant une intelligence artificielle de pointe, cet outil laisse entrevoir des perspectives inédites en matière d'enseignement (accès à l'information, pré-écriture de textes, aide aux étudiants, ...) mais apparaît à la fois comme une potentielle menace aux acteurs de l'enseignement (plagiat, mauvaise compréhension, fiabilité, protection des données, ...). Raison pour laquelle une session PUNCH lui a été consacrée le mardi 24/01/23. L'enregistrement en est disponible ici : <https://medias.unamur.be/permalink/v1266316b3481ljx9a6i>

Annonces

Le 15/02/23, de 17.00 à 19.00 au Palais provincial, conférence de Bruno Colson sur [Les belges dans l'armée des Habsbourg 1756-1815](#).

Le 28/02/23, de 17.00 à 19.00 au Palais provincial, conférence sur [Le rôle du médecin généraliste dans l'hésitation vaccinale contre le COVID-19](#), au cours de laquelle il sera fait état des résultats d'une enquête menée par Dominique Henrion (chargé d'enseignement à l'UNamur), Martin Deseilles (directeur du Département de psychologie, Faculté de médecine de l'UNamur), Nathalie Burnay (Faculté de sciences économiques de l'UNamur) et Simon Absil (médecin généraliste).

Le 09/03/23, de 19.00 à 21.00 dans l'auditoire Adam Smith, conférence grand public [Le retour du loup en Région wallonne](#) donnée par Alain Licoppe, responsable du « réseau loup » au SPW.